



Observatoire Départemental Sécurité Routière

Les chiffres du mois de septembre 2017

Sources : Gendarmerie Nationale et Sécurité Publique

Septembre
2017

	Evolution / sept. 2016	
Tués	1	0
Blessés	14	16
Accidents corporels	12	9

Direction
Départementale
des Territoires
du Gers

Observatoire
Départemental
Sécurité
Routière

Coordonnées:

19, place du Foirail
BP 342
32 007 Auch Cedex
Tél: 05 62 61 46 46
Fax : 05 62 61 46 64

Parution
Le 23 octobre 2017

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

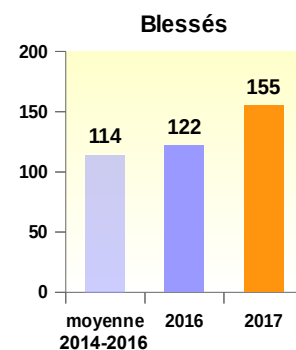
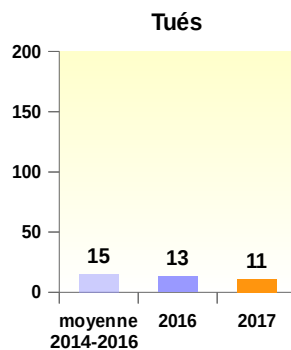
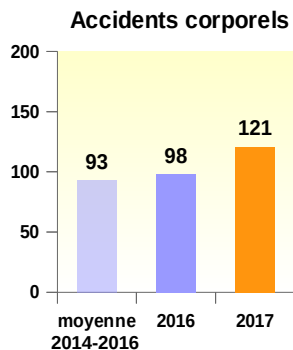
Accidents mortels 2017



du mois
 depuis le début de l'année

Le 28 septembre 2017
Lombez - RD 626
Scooter 125cm³ / PL
1 tué - 60 ans - conducteur 125cm³

Les chiffres depuis le début de l'année



Les chiffres sur les 12 derniers mois

Bilan sur les 12 derniers mois	Accidents corporels	Tués	Blessés
Octobre 2016 – Septembre 2017	176	21	215
Octobre 2015 – Septembre 2016	128	19	156
Evolution	+ 38 %	+ 2	+ 38 %

Conseils prévention

Avec l'arrivée de l'automne et ses brusques changements climatiques (pluie, brouillard), il convient d'adapter sa conduite aux conditions de circulation.

Ne vous laissez pas surprendre :

Roulez en feux de croisement dès que la luminosité est insuffisante.

Par temps de pluie, réduisez votre vitesse.

Rappel, en cas de pluie, les vitesses maximales autorisées sont réduites à 110km/h sur autoroute, 100 km/h sur voie express, 80 km/h sur route.

La pluie rend la chaussée glissante, augmente les distances de freinage et réduit la visibilité.

Augmentez la distance qui vous sépare du véhicule vous précédant. En effet, par temps de pluie, l'adhérence est divisée par 10.

Allumez vos feux de croisement et, en cas de forte pluie, les feux arrières de brouillard.

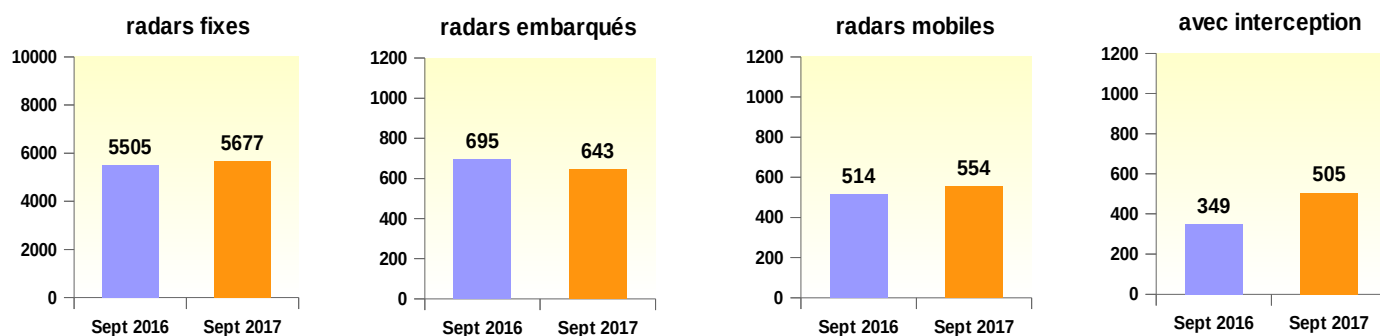
Par temps de brouillard, diminuez votre vitesse et allumez vos feux de croisement et antibrouillards. En cas de visibilité inférieure à 50 mètres, votre vitesse ne doit pas dépasser 50 km/h.

Prenez garde aux traversées de gibier, particulièrement fréquentes en automne.

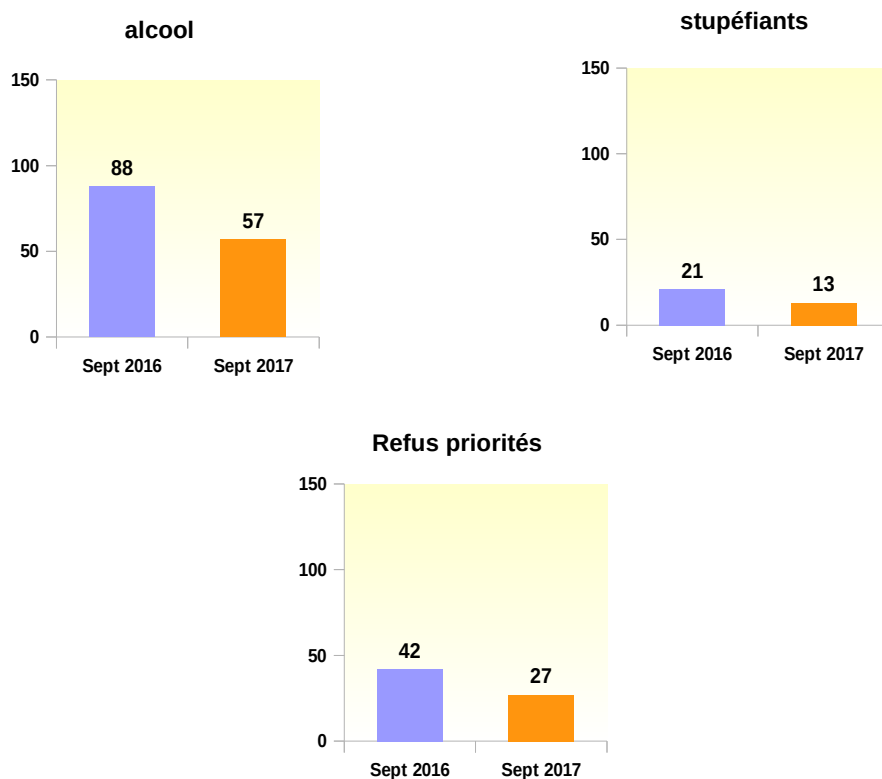
Soyez particulièrement vigilant si vous circulez à moto. Les motocyclistes sont, plus encore que les autres usagers de la route, exposés aux risques routiers liés aux mauvaises conditions météorologiques et aux traversées d'animaux sauvages.

Activités des forces de l'ordre – Septembre 2017

Contrôles vitesse (nombre d'infractions)



Autres contrôles (nombre d'infractions)



Réglementation – Sanctions

La circulation de nuit, ou par visibilité insuffisante, sans éclairage est passible :

- d'une amende forfaitaire de 135 €
- d'un retrait de 4 points sur le permis de conduire
- d'une suspension de 3 ans du permis de conduire

Le changement de direction sans avertissement préalable est passible :

- d'une amende forfaitaire de 35 €
- d'un retrait de 3 points sur le permis de conduire
- d'une suspension de 3 ans du permis de conduire